

Demande d'attribution de fréquence de la bande 3410-3460 MHz pour le Très haut débit radio en France métropolitaine

Territoire de la Haute-Saône

Fiche de synthèse

Demande d'attribution de fréquences de la bande 3410-3460 MHz pour le Très haut débit radio en France métropolitaine.

I. Demandeur:

- dénomination : REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
- représentée par sa Présidente : Madame Marie-Guite DUFAY
- catégorie juridique : 7230 Région
- siège social : Hôtel de Région 4 Square Castan CS 51857 25031 BESANCON CEDEX
- preuve identifiant (situation au répertoire SIRENE) :
 - o SIRET: 200 053 726 00028
 - Code APE: 8411Z

II. Départements concernés :

La Bourgogne-Franche-Comté, après autorisation de l'ARCEP en date du 21 décembre 2017 (décision 17-1567), engage la commercialisation d'un réseau hertzien THD Radio-4G fixe. Le déploiement du réseau radio régional RCube THD concrétise son engagement en faveur des territoires ruraux. Avec un débit de 30 mégabits par seconde, RCube THD offre ainsi aux habitants et entreprises de zones non encore couvertes par la fibre optique, un niveau de service (Internet, télévision, téléphone) Très haut débit considérablement amélioré.

Le réseau RCube THD se déploie actuellement sur trois départements : l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. En concertation avec le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique, il a été décidé d'accélérer l'accession des Haut-Saônois au Très Haut Débit en en déployant une extension du réseau sur ce territoire.

La demande d'attribution de fréquence porte donc sur une partie du département de la Haute-Saône.

III. Territoires visés:

Contexte

La Région Bourgogne-Franche-Comté est composée d'un habitat rural très important avec une densité de population de l'ordre de 60 habitants par km². Sur ce territoire, l'objectif à atteindre est la construction de 900 000 prises FTTH hors zone AMII dont 400 000 prises FTTH devraient être réalisées d'ici fin 2020.

L'aménagement numérique hertzien prend donc tout son sens au regard de ce contexte régional et est corroboré par les conclusions de l'étude confiée à l'IDATE, par la Région en 2017, sur l'analyse de la pertinence des technologies hertziennes pour la couverture Haut et Très haut débit de la région Bourgogne-Franche-Comté.

En effet, il en ressort que 23 % des locaux (particuliers et entreprises) du territoire étudié ne seront pas couverts par le THD d'ici 2021 ce qui représente 368 000 locaux sur les 1 600 000 à déployer en zone AMII et hors zone AMII.

L'objectif du réseau RCube est de couvrir les territoires en carence d'accès Internet, en complémentarité des projets de RIP FTTH portés par les Départements ou SMIX ainsi que d'autres technologies alternatives (satellite; 4G fixe des opérateurs mobiles, réseaux hertziens privés, MED-cuivre).

Pour ce faire, la Région dispose des résultats de l'étude menée par l'IDATE qui identifie finement les zones résiduelles à traiter pour qu'elles bénéficient d'un débit conforme aux engagements pris par le Gouvernement (Bon débit en 2020, Très haut débit en 2022). Ces données collectées par la Région lui permettront de déterminer précisément les mises à niveau techniques comme les extensions à mener sur le réseau RCube THD.

Présentation du réseau RCube THD en quelques chiffres :

- 130 émetteurs (points hauts) dont 48 sont modernisés en THD Radio-4G
- 30 Mbps descendant et 5 Mbps remontant pour les particuliers
- 2 700 abonnés dont 1850 en THD radio.
- Près de 130 000 foyers sont dans la zone de couverture actuelle de RCube. Le projet Haut-Saônois en ajoutera 12 000 supplémentaires.
- 1 million d'€ d'investissement, qui s'ajoutent aux 8 millions déjà consacrés à la modernisation du réseau bourguignon, sont programmés pour cette phase d'extension.
- 25 entreprises desservies par une offre complémentaire d'accès par faisceau hertzien.

Liste des communes Haut-Saônoises concernées par le projet d'extension :

Code INSEE	Commune	EPCI	Superficie (ha)	Nbre de locaux couverts
70006	AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	CC de la Haute Comté	36,71	344
70097	BRIAUCOURT	CC de la Haute Comté	9,8	122
70168	CONFLANS-SUR-LANTERNE	CC de la Haute Comté	13,08	405
70245	FOUGEROLLES-SAINT- VALBERT	CC de la Haute Comté	55,19	2050
70249	FRANCALMONT	CC de la Haute Comté	6,93	31
70269	GIREFONTAINE	CC de la Haute Comté	3,6	19
70290	JASNEY	CC de la Haute Comté	13,08	17
70360	MONTDORE	CC de la Haute Comté	7,72	60
70411	LA PISSEURE	CC de la Haute Comté	2,25	23
70412	PLAINEMONT	CC de la Haute Comté	3,3	29
70512	LA VAIVRE	CC de la Haute Comté	3,08	113
70016	AMONT-ET-EFFRENEY	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	16,87	43
70061	BELFAHY	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	3,12	123
70062	BELMONT	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	4,52	13
70063	BELONCHAMP	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	7,04	86
70103	LA BRUYERE	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	6,24	63
70176	CORRAVILLERS	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	11,29	135
70210	ECROMAGNY	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	6,89	83
70217	ESMOULIERES	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	19,94	57
70233	LES FESSEY	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	5,55	26
70295	LA LANTERNE-ET-LES- ARMONTS	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	9,97	54
70308	LA LONGINE	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	11,88	16
70339	MELISEY	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	21,17	847
70352	LA MONTAGNE	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	12,48	33
70361	MONTESSAUX	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	3,23	77
70453	LA ROSIERE	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	9	58
70459	SAINT-BARTHELEMY	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	13,81	537

Code INSEE	Commune	EPCI	Superficie (ha)	Nbre de locaux couverts
70489	SERVANCE-MIELLIN	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	45,25	502
70498	TERNUAY-MELAY-ET-SAINT- HILAIRE	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	25,89	262
70573	LA VOIVRE	CC de la Haute Vallée de l'Ognon	12,07	5
70127	CHANTES	CC des Combes	6,53	1
70457	RUPT-SUR-SAONE	CC des Combes	10,28	82
70492	SOING-CUBRY- CHARENTENAY	CC des Combes	28,91	312
70022	ANGIREY	CC des Monts de Gy	8,91	80
70129	LA CHAPELLE-SAINT- QUILLAIN	CC des Monts de Gy	10,29	42
70156	CITEY	CC des Monts de Gy	5,78	49
70255	FRESNE-SAINT-MAMES	CC des Monts de Gy	9,98	304
70282	GY	CC des Monts de Gy	24,87	629
70366	VILLERS-CHEMIN-ET-MONT- LES-ETRELLES	CC des Monts de Gy	7,42	71
70463	SAINT-GAND	CC des Monts de Gy	16,09	31
70531	VELLECLAIRE	CC des Monts de Gy	4,15	41
70533	VELLEFREY-ET- VELLEFRANGE	CC des Monts de Gy	7,2	48
70538	VELLEMOZ	CC des Monts de Gy	4,25	47
70540	VELLOREILLE-LES-CHOYE	CC des Monts de Gy	4,16	41
70549	LA VERNOTTE	CC des Monts de Gy	5,55	39
70230	FEDRY	CC des Quatre Rivières	8,78	21
70231	FERRIERES-LES-RAY	CC des Quatre Rivières	3,99	25
70299	LAVONCOURT	CC des Quatre Rivières	5,59	109
70369	MONT-SAINT-LEGER	CC des Quatre Rivières	4,93	13
70438	RAY-SUR-SAONE	CC des Quatre Rivières	8,01	152
70440	RECOLOGNE	CC des Quatre Rivières	1,12	17
70442	RENAUCOURT	CC des Quatre Rivières	6,14	28
70499	THEULEY	CC des Quatre Rivières	7,46	36
70502	TINCEY-ET-PONTREBEAU	CC des Quatre Rivières	6,83	20
70539	VELLEXON-QUEUTREY-ET- VAUDEY	CC des Quatre Rivières	24,95	317
70568	VILLERS-VAUDEY	CC des Quatre Rivières	5,53	30
70259	FROIDETERRE	CC du Pays de Lure	2,91	92
70306	LOMONT	CC du Pays de Lure	11,38	105
70055	BAUDONCOURT	CC du Pays de Luxeuil	7,65	268
70098	BROTTE-LES-LUXEUIL	CC du Pays de Luxeuil	6,97	51
70128	LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL	CC du Pays de Luxeuil	7,82	192
70172	LA CORBIERE	CC du Pays de Luxeuil	3,2	24
70216	ESBOZ-BREST	CC du Pays de Luxeuil	9,7	121
70435	RADDON-ET-CHAPENDU	CC du Pays de Luxeuil	12,48	27

Code INSEE	Commune	EPCI	Superficie (ha)	Nbre de locaux couverts
70460	SAINT-BRESSON	CC du Pays de Luxeuil	26,71	144
70149	CHENEBIER	CC du Pays d'Héricourt	9,08	301
70001	ABELCOURT	CC du Triangle Vert	7,6	154
70007	AILLONCOURT	CC du Triangle Vert	9,44	123
70155	CITERS	CC du Triangle Vert	15,18	295
70213	EHUNS	CC du Triangle Vert	5,61	113
70445	RIGNOVELLE	CC du Triangle Vert	4,36	38
70120	CHAMPAGNEY	CC Rahin et Cherimont	37,16	520
70205	ECHAVANNE	CC Rahin et Cherimont	3,27	54
70215	ERREVET	CC Rahin et Cherimont	3,31	101
70248	FRAHIER-ET-CHATEBIER	CC Rahin et Cherimont	17,42	142
70124	CHAMPTONNAY	CC Val de Gray	5,23	23
70289	IGNY	CC Val de Gray	10,61	108
70466	SAINT-LOUP-NANTOUARD	CC Val de Gray	7,74	69
70471	SAINTE-REINE	CC Val de Gray	5,75	2
70479	SAUVIGNEY-LES-GRAY	CC Val de Gray	10,44	59
70528	VELESMES-ECHEVANNE	CC Val de Gray	22,31	189

IV. Service proposé:

Sur les 48 points hauts THD déjà mis en service, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose un débit à 30 Mbps descendant et 5 Mbps remontant. Le territoire Haut-Saônois concerné par la présente demande bénéficiera du même service.

De plus, la Région s'engage à commercialiser sur l'ensemble du territoire concerné par l'autorisation, une offre d'accès fixe à Internet à Très haut débit ayant :

- une latence inférieure à 100 millisecondes
- sans aucune limitation du volume de données.

L'ensemble du réseau, tous services confondus, respectera une bande de fréquence de 3410 à 3460 MHz, laissant libre la bande 3.5 Ghz. Cette bande de fréquence sera bien entendu occupée dans le respect des restrictions imposées par l'ARCEP.

La Région respectera les obligations par défaut, d'assurer, directement ou indirectement, la fourniture d'une offre de détail permettant à 90 % sous 18 mois et à 100 % au 1^{er} janvier 2022, des foyers situés dans le périmètre de l'autorisation, à un service d'accès fixe à Internet à Très haut débit.





4, square Castan CS 51857 25031 Besançon

0 970 289 000 www.bourgognefranchecomte.fr